

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 1001

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

-----

### ARTICLE 30

À l'alinéa 12, après le mot :

« constate »,

insérer les mots :

« dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.